



INSU

Affaire suivie par : Guy Perrin
guy.perrin@cnrs-dir.fr

30 décembre 2021

Lettre de mission des correspondantes et correspondants du réseau *Égalité AA* de l'INSU

Cadre général de la mission du réseau Égalité AA

L'Institut national des sciences de l'Univers du CNRS a décidé de mettre en place un réseau des correspondantes et correspondants *Égalité*, le *réseau Égalité AA*. Le domaine Astronomie-Astrophysique est pilote pour l'INSU. Cette décision a été motivée par les travaux de la prospective AA en 2019 et par les recommandations qui en sont issues. Des actions ont été entreprises par la SF2A au sein de la commission *Femmes et Astronomie* et par le groupe *Femmes en astronomie* qui a émergé au sein de la communauté. Mettant en œuvre les recommandations de 2019, la Commission Spécialisée Astronomie-Astrophysique de l'INSU a créé le groupe de travail *Égalité femmes-hommes* en son sein et a organisé une première demi-journée de discussion sur les thématiques de la parité et de l'égalité le 11 juin 2020 en liaison avec les autres initiatives du domaine. Les questions d'égalité et de parité en astronomie ont été abordées au cours des discussions ainsi que celle du harcèlement. C'est à la suite de cette journée qu'a été prise la décision d'une action de l'INSU.

Le *réseau Égalité AA* est constitué de deux correspondants par unités du portefeuille du DAS AA. Les correspondantes et correspondants sont nommés en conseil de laboratoire pour garantir leur légitimité institutionnelle au sein de l'unité. Dans l'idéal, une femme et un homme constituent le binôme. Ils doivent être capables d'échanger en anglais avec les membres de l'unité. Ils doivent être accessibles à tous les personnels du laboratoire, permanents ou temporaires, chercheurs, ingénieurs, techniciens administratifs et étudiants. Ils doivent être facilement identifiables, en particulier par les personnels sur emploi temporaire et par les étrangers. Une formation est dispensée aux correspondantes et correspondants à la mise en place du réseau puis pour les nouveaux correspondants dans l'avenir. Ils ont accès aux ressources et outils mis à disposition par le CNRS et, lorsque c'est possible, par les autres tutelles. Leur action s'inscrit dans le respect des prérogatives des directions d'unités.

Le *réseau Égalité AA* a pour objectif de décliner au niveau des unités le plan d'action *Egalité* du CNRS (2021-2023, établi conformément à l'Article 80 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019). Le réseau complète le dispositif général mis en place au niveau national (Mission pour la place des femmes, comité parité-égalité), régional (réseau de correspondantes et correspondants en délégations régionales), et local (réseaux de correspondants et correspondantes dans les unités mis en place par certaines délégations régionales et réseaux de référentes et référents mis en place par certains instituts). Le CNRS cherchera à donner la visibilité nécessaire à ce réseau pour qu'il trouve également sa place dans les dispositifs mis en place par les autres tutelles de ses unités.

La visibilité du réseau est assurée au sein de chaque unité par l'action des correspondants mais aussi au travers des informations de l'INSU et de la SF2A pour l'ensemble de la communauté astronomique.

Les noms des correspondantes et correspondants *égalité* sont communiqués par le DU aux autres tutelles du laboratoire de manière à les intégrer dans l'ensemble des dispositifs existants.

Mission des correspondantes et correspondants du réseau Égalité AA

Les correspondantes et correspondants du *réseau Égalité AA* ont pour mission :

- d'assurer le lien avec le *réseau Égalité AA* et d'interagir avec l'ensemble du dispositif du CNRS (correspondants des délégations régionales, MPDF) et des autres tutelles, de partager les bonnes pratiques, d'initier des actions communes ;
- de relayer les informations (SF2A, MPDF, INSU, des autres tutelles...) sur les initiatives, les bonnes pratiques, les outils et actions pour prévenir et lutter contre les inégalités professionnelles et les biais de genre dans les unités ;
- d'organiser, si possible en coordination avec les dispositifs des autres tutelles, des réunions de sensibilisation des nouveaux entrants, quelles que soient les catégories de personnels, temporaires ou permanents ;
- de mettre en œuvre les outils mis à disposition par le CNRS et les autres tutelles ;
- de veiller à la représentation des femmes de manière générale (visibilité, instances, communication sans stéréotypes, manifestations, etc.) ;
- de contribuer à l'établissement et à la diffusion de statistiques genrées sur les personnels de l'unité ;
- de faciliter l'organisation de moments de rencontre réguliers et d'actions de communication sur les questions d'égalité au sein du laboratoire ;
- de conseiller les directions d'unités sur les problématiques d'égalité, pour leurs interventions lors des assemblées générales et conseils de laboratoires dans lesquels ils rappelleront l'existence et les missions des correspondantes et correspondants du *réseau Égalité AA* ;
- de contribuer à la prévention et à lutte contre les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au travail et toutes formes de discriminations en sensibilisant à l'identification de ces situations. Le rôle des correspondants *Égalité* est d'orienter les agents qui s'estiment victimes vers les dispositifs de signalement des employeurs dont ils relèvent, et d'alerter la direction du laboratoire, sous réserve d'anonymat si ces agents le demandent et en respectant strictement les règles de confidentialité ; les membres du réseau sont à l'écoute mais ne doivent en aucun cas s'impliquer dans le traitement et l'instruction de ces cas au-delà de leur signalement.

Formation et ressources

Les membres du réseau recevront une formation collective à la mise en place du réseau début 2022, ainsi qu'une formation spécifique sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au premier trimestre 2022, puis lorsque nécessaire. Ils auront accès au module de e-learning développé par la MPDF du CNRS (<https://e-learning.cnrs-dir.fr/course/view.php?id=49>).

Concernant le CNRS, des ressources partagées seront mises à leur disposition, sur le site de la MPDF (<https://mpdf.cnrs.fr/>) et sur un intranet. Ces ressources comprendront une recension de ressources externes. Sous réserve de l'accord de leur directrice ou directeur d'unité, ils pourront aussi accéder, via le portail CNRS, aux ressources concernant l'égalité professionnelles destinées spécifiquement aux directions d'unités. Concernant les autres tutelles, les directions d'unités sont invitées à communiquer aux correspondantes et correspondants leurs plans d'action pluriannuels relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et tout document utile.